

MAIRIE DE SARTILLY

SEANCE DU 3 FÉVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le trois février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - Mme CLAIRAY - M. VILQUIN - M. LUCAS, Adjoints - Mme LEFRANC - Mme GOUELLE - M. BELLOIR - Mme PERRIGAULT - M. PAUL - M. COULOMBIER - M. LOUIS dit GUERIN

Absents : M. RESBEUT - M. CAHU

Secrétaire de séance : M. LUCAS

- Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} janvier dernier, la production d'eau potable est assurée par le syndicat mixte de production d'eau potable du Granvillais et de l'Avranchin, la commune conservant la distribution. Il précise qu'en conséquence les contrats en cours doivent être modifiés par des avenants qu'il soumet à l'assemblée :

- Avenant au contrat de prestation de service pour la distribution,
- Avenant au contrat de prestation de service pour la production,
- Avenant au contrat de transfert du marché de travaux relatifs à la mise en conformité de l'unité de production d'eau,
- Avenants aux contrats de subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général,
- Avenant pour les antennes de télécommunications,

Pour ce dernier point, Monsieur le Maire propose qu'il ne soit pas reversé au syndicat les loyers de Bouygues Telecom 2014, 2015, 2016 perçus par anticipation pour permettre la réalisation des travaux sur le château d'eau sur lequel sont placées les antennes de cette société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer les différents avenants ainsi que le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages de production d'eau potable.

- Centre de Gestion : contrat de groupe de l'assurance contre les risques statutaires

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Il précise que la commune adhère au contrat et que, suite à l'augmentation du taux de l'assurance à compter du 1^{er} mai 2014, un avenant doit être signé. Pour le personnel affilié à la CNRACL, le taux de cotisation passera de 5,59 % à 5,93 % et pour le personnel affilié à l'IRCANTEC de 1,55 % à 1,64 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} mai 2014.

- Bibliothèque : don de l'association « Les Amis de la Bibliothèque de Sartilly » à la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de son assemblée générale extraordinaire du 16 décembre dernier, les membres de l'association « Les Amis de la Bibliothèque

de Sartilly » ont voté la dissolution de leur association, décision motivée par le fait que la gestion de la bibliothèque devenait communautaire, le 1^{er} janvier.

Monsieur le Maire précise que lors de cette même assemblée, décision a été prise de verser le reliquat de trésorerie d'un montant de 1 181,10 € à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don.

- Révision générale de la carte cantonale : avis du conseil sur le découpage proposé

Monsieur le Maire rappelle que, lors du renouvellement en 2015, le nombre de cantons passera de 52 à 27, chaque canton étant représenté par un binôme homme-femme, élu au suffrage universel. Il précise que l'un des objectifs du redécoupage est d'établir un équilibre démographique, l'écart ne devant pas excéder 20% de la moyenne départementale.

Si les objectifs de parité et d'équilibre démographique sont acceptés par tous, il n'en est pas de même du découpage qui ne respecte pas les contours des nouvelles communautés de communes.

De ce fait et, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable sur le découpage proposé.

- Extension du bureau de tabac « Le Vieux Logis » sur le domaine public

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur l'éventuelle mise en place d'une redevance pour occupation du domaine public, résultant de l'extension du bureau de tabac « Le Vieux Logis ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'une redevance annuelle de 20 € par m² occupé.

- Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Fourré, adjoint et vice-président de la communauté de communes « Avranches – Mont Saint Michel », informe les membres du conseil que la création de la nouvelle communauté avec le choix du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) implique la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Le rôle de cette commission sera d'évaluer pour chaque commune membre le montant des charges transférées. Il sera également de se prononcer sur le montant des attributions de compensation de chaque commune et sur chaque nouveau transfert de charges.

Monsieur le Maire précise ensuite que deux représentants sont à élire. MM Fourré et Lucas, candidats, sont élus pour siéger au sein de cette commission.

- Contournement de Sartilly – fermeture de la D35 et de la D335

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de contournement de la commune dont le Conseil Général est le maître d'ouvrage vont entraîner une fermeture alternative de la D35 et la D335. A compter du lundi 10 mars, la RD35 sera coupée, puis ce sera le tour de la RD335, à partir du 7 mars, puis de nouveau la RD 35 en avril et la RD 335 en mai.

- Wifi MIMO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mise en place prochaine d'une antenne radio Très Haut Débit sur le clocher de l'église permettant une desserte des foyers mal couverts en haut débit.

- Budget 2014

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil municipal sur la date du vote du budget 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de se limiter à une préparation du budget, le vote se faisant après les élections municipales de mars prochain.